



Plan opérationnel d'investissements dans le domaine de l'eau à l'échelle des SAGE – Appel à projets 2019

ANNEXE 1 – POI 2019

Appel à projets d'investissement dans le domaine de l'eau : objectifs et principes

Objectifs : Financer des projets d'investissements permettant d'améliorer la qualité des masses d'eau bretonnes

Principes :

- ✓ Une **prise en compte des enjeux et priorités territoriaux dans l'instruction régionale** et les choix de financement des projets
- ✓ Un rôle d'éclairage éventuel sur quelques projets structurants **par la Commission Locale de l'Eau**, accompagnée par la structure en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre du SAGE
- ✓ Une instruction partenariale avec l'agence de l'Eau et les Départements

A Retenir :

- ✿ **Démarrage de l'appel à projets : 8 mars 2019**
- ✿ **Fin du dépôt des dossiers auprès de la Région Bretagne : 30 avril 2019**
- ✿ **Date limite de transmission des pièces complémentaires par la maîtrise d'ouvrage pour une instruction définitive des services de la Région : 13 septembre 2019** (sans connaissance des coûts définitifs du projet dans ce délai ne pourra être financé sur l'année N de l'appel à projets)
- ✿ **Le soutien financier régional sera décidé lors des commissions permanentes du dernier trimestre 2019**
- ✿ **Toute demande de financement d'un projet lié à l'eau auprès de la région Bretagne devra être transmise par voie postale**
- ✿ **La date de réception de la demande par le Conseil régional fait référence pour l'autorisation de démarrage des travaux et des acquisitions et sera indiquée dans l'accusé de réception du Conseil régional de Bretagne**
- ✿ **Pour toute fiche projet POI insuffisamment complétée, l'examen du projet peut être refusé**